



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
13 septembre 2019

L'action résolue de l'État sur les tentes et campements illicites

L'État est pleinement engagé dans le maintien de l'équilibre entre le nécessaire respect de l'ordre public, de la dignité humaine et des valeurs républicaines.

L'évacuation des campements et squats illicites

L'évacuation de campements illicites répond à une procédure qui a été établie en lien avec la mairie de Toulouse. Toute demande d'évacuation d'un squat ou campement illégal fait donc l'objet d'une attention particulière de l'État lequel s'est engagé à :

- diligenter les décisions de justice nécessaires à la libération des lieux au travers de leurs propriétaires ;
- accorder le concours de la force publique ;
- procéder, en application de la réglementation, à l'accompagnement des personnes évacuées.

Contacts Presse

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

À ce jour et pour l'année en cours, il a été accordé 48 octrois de la force publique par le préfet pour procéder à l'évacuation des personnes installées illégalement, sur la base des décisions de justice. Toutes les demandes de la mairie de Toulouse pour évacuer les tentes installées illégalement sur l'espace public ont été traitées dans les délais les plus brefs. De nombreux campements ont été évacués avec une évaluation et une prise en compte, en lien avec la mairie, des situations de chaque personne.

L'examen et les réponses à chaque situation

Conformément aux textes en vigueur, la situation de chaque personne est étudiée en amont de l'évacuation. Des équipes pluridisciplinaires se projettent sur les sites et établissent l'évaluation la plus précise possible des situations afin :

- d'identifier les personnes présentes dans ces campements ;
- de déterminer l'accès à leurs droits, le cas échéant ;
- d'orienter les demandeurs d'asile vers le dispositif national d'accueil ;
- de délivrer à ceux qui sont concernés une obligation de quitter le territoire français.

À l'instar du territoire national qui a connu une augmentation de la demande d'asile de

Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués

22 % en 2018, la demande d'asile maintient sa tendance haussière auprès du guichet unique de la Haute-Garonne soit +24 % à début septembre 2019.

Face à cette augmentation, l'État met en œuvre toutes les procédures afin de traiter le plus rapidement possible la situation de ces personnes, telles que des missions foraines de l'office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), ce qui a été le cas dans le département au mois de juillet 2019.

De plus, durant ces trois dernières années, l'État a fait progresser le nombre de places dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA) de 247 % et a triplé le nombre de places d'hébergement « hors asile » (hébergement d'urgence).

Malgré cet effort, et du fait de la forte persistance de la pression migratoire, l'installation de campements illicites ou de tentes sur l'espace public toulousain demeure.

Dans le cadre du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, 60 millions d'euros supplémentaires seront mobilisés en 2020 pour développer l'offre de logements abordables et l'accompagnement vers et dans le logement. De plus, les crédits à la politique de résorption des bidonvilles seront doublés pour soutenir les actions déployées dans les territoires dans le cadre de l'instruction gouvernementale du 25 janvier 2018.

Pour ce qui concerne les personnes déboutées du droit d'asile et celles faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, le nombre d'éloignements réellement exécutés depuis le début de l'année a augmenté de 25% par rapport à l'année 2018. Les moyens de la direction interdépartementale de la police aux frontières viennent d'ailleurs d'être significativement renforcés avec 56 effectifs policiers supplémentaires au mois de septembre 2019.

L'État est pleinement mobilisé pour exercer ses responsabilités.